



Condition d'accès :

- Vous avez entre **16 et 29 ans** révolus ou
- Vous avez **15 ans** et avez suivi une **3ème en intégralité**.
- Tests et entretien de positionnement.

Public ciblé :

Jeunes jusqu'à 29 ans révolus.

Modalités d'inscription :

- Dossier de préinscription.
- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Modalités de sélection et d'accès :

Entretien tripartite et signature du contrat d'apprentissage. Sous réserve des places disponibles en formation.

Votre statut :

Vous serez **salaré** sous **contrat d'apprentissage** ou contrat de professionnalisation.

Rémunération :

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

Organisation de la formation :

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation sur **3 ans** (2 semaines/mois en centre).
- **1850h de formation en centre**, le reste en entreprise.
- **Calendrier de formation** : Septembre à Juin.

Examens :

- Formation en **Contrôles Continus** en Cours de Formation (CCF) comptant pour 50% du diplôme.
- **Epreuves terminales** (plusieurs épreuves) comptant également pour 50% du diplôme.

Individualisation :

Adaptation des parcours selon les acquis académiques (VAA) et de

De plus en plus, l'embellissement des espaces publics et privés doit se réaliser dans un cadre de développement durable. Les apprenants détenteurs du Bac Professionnel Aménagements Paysagers participent aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts, parcs et jardins, terrains de sport à l'aide de matériels manuels ou motorisés.

L'OBJECTIF

Le titulaire de ce Baccalauréat Professionnel travaille dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale, ou d'un syndicat intercommunal. Le futur titulaire du Bac Pro A.P. se destine à :

- organiser et assurer le suivi d'un chantier,
- localiser les travaux à partir d'un plan de chantier,
- encadrer une équipe,
- assurer les travaux d'aménagements d'un espace vert,
- utiliser le matériel et assurer sa maintenance de 1er niveau,
- échanger sur ses activités avec ses collègues et sa hiérarchie,
- échanger avec des personnes extérieures de l'entreprise,
- s'informer sur les évolutions techniques.

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent avancer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. Aussi, ce cursus permet au jeune d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final vous serez doublement récompensé puisque vous aurez en poche un diplôme et également une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagement réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE
RÉMUNÉRÉ
PENDANT SA
FORMATION



ASSOCIER
THÉORIE ET
PRATIQUE EN
ENTREPRISE



ACQUÉRIR DES
SAVOIRS ET
SAVOIR-FAIRE AVANT
SON ENTRÉE SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL



DÉBOUCHER
RAPIDEMENT
SUR UN
EMPLOI



LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.

Venez découvrir nos supports pédagogiques sur notre site internet :

 www.vertdazur.educagri.fr

LES DÉBOUCHÉS

-  **Insertion professionnelle** : Expert chantier en entreprise du paysage, agent d'une collectivité territoriale.
-  **Poursuite de formation** : BTS Aménagements Paysager, BTS Gestion et Maîtrise de l'eau, CS Arboriste Elagueur, CS Constructions Paysagères, Formations professionnalisantes, Formations professionnelles courtes 100% Nature.

Satisfaction moyenne
toutes formations confondues*

81%

Réussite aux
examens*

100%

Insertion
professionnelle**

54%



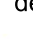


*Session 2020-2021

** Cumul session 2018-2019







LA FORMATION

Activités pratiquées : Engazonnement, Plantation, Reconnaissance des végétaux, Phytopathologie, Utilisation des machines en sécurité, Machinisme, Entretien et maintenance du matériel, Entretien et taille des végétaux, Maçonnerie paysagère, Organisation de chantier...

Enseignement professionnel :

-  Biologie végétale, écologie.
-  Dimensions organisationnelle et économie des chantiers d'AP.
-  Mise en place et entretien de la végétation des AP.
-  Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des AP.
-  Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements.

Enseignement général :

-  Mathématiques, Informatique.
-  Expression, Communication.
-  Langue, Monde actuel.
-  Histoire géographique.
-  Sport.
-  **TRE** : Techniques de recherche d'emploi.



Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33 - Fax : 04 93 33 79 05

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.vertdazur.educagri.fr

 Site accessible au public handicapé

